N°2025/037

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 060-216006221-20250520-ARR_25_2025-AU

Mairie de Thiers sur Thève

Extrait du registre des arrêtés de Monsieur le Maire du mardi 20 mai 2025

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°25/2025

Arrêté règlementant les coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune de THIERS-SUR-THEVE

Nous, Pierre BOUFFLET, Maire de la Commune de THIERS SUR THEVE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

Article 1 : annule et remplace l'arrêté 40/2022

Article 2 : compter **du 1er juin 2025 jusqu'au samedi 30 aout 2025** l'éclairage public sera totalement interrompu sur l'ensemble de la commune.

Article 3 : Le Maire de Thiers-sur-Thève est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :
- Madame la Sous-préfète de Senlis,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orry la Ville,
- Monsieur le Président du SDIS,

Fait à THIERS SUR THEVE, le 20 mai 2025
Le Maire,
Pierre BOUFFLET,

1 rue du Général Leclerc, 60520 Thiers sur Thève
tel : 03 44 54 62 59 – **fax** : 03 44 54 98 22 – **E-mail** : mairie –thiers-theve@wanadoo.fr
Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30
mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h